



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

www.smictom-centreouest35.fr

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué pour le Débat d'orientation budgétaire le 7 novembre s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, M. CHEVALIER à M. DUCLOS,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. ETHORÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VITRE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNAULT, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. VERNEY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme LEPORCHER, Mme MARIE,
2. Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE, M. JOUAN à M. RONSIN, M. LANGLAIS à M. LE BORGNE, Mme BONDON à Mme MARIE, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. BLOUET,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. LERAY

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 10h30

Objet : Débat d'orientation Budgétaire

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ces dispositions s'appliquent également au SMICTOM Centre Ouest en tant qu'établissement public de coopération intercommunale qui comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L. 5211-36 du CGCT).

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) vise ainsi à :

- informer les élus sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- discuter des orientations budgétaires de l'exercice à venir et des engagements pluriannuels qui vont alimenter le budget primitif.

Le DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et faire l'objet d'une délibération. Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

En revanche, la répartition des voix n'a pas d'impact sur le budget primitif de la collectivité puisque le DOB ne revêt pas un caractère décisionnel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

↳ prend acte du Débat d'orientation Budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire qui a été présenté

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 15 novembre 2022

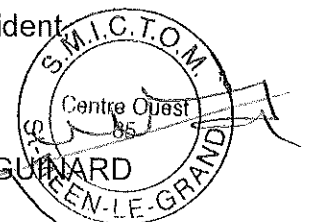
Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	71
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président

Hubert GUINARD



Délibération du Comité Syndical du mardi 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre à 10h30, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 novembre s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, M. CHEVALIER à M. DUCLOS,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. ETHORÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VITRE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNULT, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. VERNEY,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme LEPORCHER, Mme MARIE,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE, M. JOUAN à M. RONSIN, M. LANGLAIS à M. LE BORGNE, Mme BONDON à Mme MARIE, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. BLOUET,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, 2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. LERAY

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 12h00

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20221115-D_2022_53-DE

Objet : Adoption du PLPDMA

En vertu de la loi de mise en œuvre du Grenelle du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 », renforcée par le décret du 10 juin 2015, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Ces programmes sont des documents de planification sur six années. Le plan recense l'état des lieux des acteurs concernés et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, l'établissement d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Depuis 2010, le SMICTOM Centre Ouest est engagé dans une politique de réduction des déchets produits sur son territoire. Cet engagement a été formalisé par la signature d'une convention avec l'ADEME et la réalisation d'un premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) sur la période 2010-2015.

Le programme a été relancé en 2021, notamment avec l'installation d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), le 7 juillet dernier au Smictom pour suivre l'élaboration du plan.

Il est proposé que ce nouveau PLPDMA, qui couvrira la période 2023-2029, ait pour objectifs de :

- Proposer des solutions adaptées à la gestion de proximité des biodéchets
- Diminuer les quantités de DMA à 464 kg/an/hab d'ici 2030 (soit - 18 % par rapport à 2021)
- Développer la mobilisation des acteurs du territoire et la coopération avec nos partenaires

Le plan d'action s'articule autour de 6 grands axes :

- Axe 1 : éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Axe 2 : mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Axe 3 : lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 4 : augmenter la durée de vie des produits
- Axe 5 : sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention
- Axe 6 : être éco-exemplaire

Des actions éprouvées sont déjà inscrites dans chaque axe. Il a été fait le choix d'une certaine souplesse en ne définissant pas une liste fermée d'actions sur la durée du plan, ceci afin de permettre l'intégration de nouvelles actions dans chacun des axes en fonction des opportunités et évolutions qui se présenteront sur la durée du programme.

Un document de présentation détaillé est joint en annexe à la présente note.

Le Bureau a émis un avis favorable à ce projet de convention.



5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- adopte le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tel qu'exposé ci-dessus,
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 15 novembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	71
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Hubert GUNARD





Smictom
Centre Ouest

5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre à 10h30, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 novembre s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, M. CHEVALIER à M. DUCLOS,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. ETHORÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VITRE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNALUT, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. VERNEY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme LEPORCHER, Mme MARIE,
2. Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE, M. JOUAN à M. RONSIN, M. LANGLAIS à M. LE BORGNE, Mme BONDON à Mme MARIE, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. BLOUET,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. LERAY

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 12h00

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20221115-D_2022_54-DE

Objet : Convention avec les Eco organismes en charge des DEEE

Dans le cadre des activités de gestion des déchèteries, le SMICTOM Centre Ouest a conclu un certain nombre de conventions avec des « éco organismes » spécialisés par filières et agréés par l'Etat.

Dans le domaine des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), il était jusqu'à présent nécessaire de contractualiser avec 2 structures :

- OCAD3E qui est la structure coordinatrice nationale unique, qui gère notamment les relations contractuelles et financières avec les collectivités
- Ecosystem qui est l'éco organisme opérationnel de notre secteur qui effectue les collectes pour le territoire du SMICTOM CO (sachant qu'il existe un second organisme DEEE au niveau national, dénommé « Ecologic »)

Le SMICTOM CO a conclu des conventions avec ces 2 structures notamment pour la collecte du gros électroménager froid et hors froid, des petits appareils et des écrans ainsi que des lampes usagées (qui font l'objet d'une convention à part).

L'arrêté du 27 octobre 2021 portant cahiers des charges des éco-organismes dans le domaine des DEEE modifie à compter du 1er juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités, les éco-organismes et l'organisme coordonnateur de la filière.

Ainsi, ce n'est plus l'organisme coordonnateur (OCAD3E) qui contracte avec une collectivité mais l'éco-organisme agréé de la Filière à qui incombe cette prise en charge et cette reprise ; ce dernier sera indiqué au SMICTOM CO par OCAD3E.

Toutefois, la réglementation applicable prévoit également désormais qu'en cas de pluralité d'éco-organismes agréés pour une ou plusieurs mêmes catégories d'équipements électriques et électroniques ménagers, le contrat est signé non seulement par l'Eco-organisme Référent de la collectivité mais également par l'autre (ou les autres) éco organisme qui s'engage à poursuivre l'exécution du contrat dès lors qu'il serait désigné par l'organisme coordonnateur futur.

Le projet de convention est joint en annexe aux présents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- constate la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention anciennement conclue entre OCAD3E et le SMICTOM Centre Ouest pour les DEEE, hors lampes, étant précisé qu'OCAD3E règlera à le montant des compensations financières mentionnées à l'article 3.2. de cette ancienne convention qui restent lui être dues au titre des tonnages collectés de DEEE, hors lampes, de la protection du gisement de DEEE, hors lampes et au titre de la communication pour les DEEE, hors lampes afférents à la période antérieure au 1er juillet 2022

- autorise, en conséquence la signature avec OCAD3E de l'«Acte 4 constatant la cessation de la convention de collecte séparée des DEEE Version 2021 » ci-joint ;
- approuve le « Contrat relatif à la prise en charge des DEEE collectés dans le cadre du service public - Version Juillet 2022 » ci-joint ;
- autorise la signature de ce contrat avec Ecosystem qui est tenu d'assurer, à compter du 1er juillet 2022, la prise en charge des coûts de collecte des DEEE, hors lampes supportés par elle, la reprise des DEEE, hors lampes ainsi collectés par elle et le versement de la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation mises en œuvre et en conséquence d'exécuter ledit contrat, en présence de Ecologic qui intervient audit contrat en le cosignant afin de souscrire l'engagement prévu à l'article 5
- constate la cessation, à compter du 30 juin 2022 à minuit, de la convention anciennement conclue entre OCAD3E et le SMICTOM Centre Ouest pour les déchets issus des lampes,
- autorise, en conséquence, la signature avec OCAD3E de l'« Acte constatant la cessation de la convention relative aux Lampes usagées» ci-joint ;
- approuve le « Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes,»
- autorise la signature de ce contrat avec Ecosystem.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 15 novembre 2022

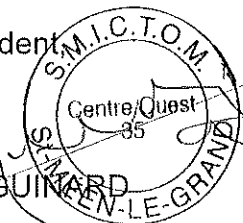
Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	71
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,

Hubert GUINARD





Smictom
Centre Ouest

5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre à 10h30, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 novembre s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, M. CHEVALIER à M. DUCLOS,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. ETHORÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VITRE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNALT, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. VERNEY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme LEPORCHER, Mme MARIE,
2. Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE, M. JOUAN à M. RONSIN, M. LANGLAIS à M. LE BORGNE, Mme BONDON à Mme MARIE, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. BLOUET,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD, 2. Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. LERAY

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 12h00

Objet : DM3

Vu le budget primitif 2022 voté le 14 décembre 2021,

Vu la DM1 votée 5 avril 2022

Vu la DM2 votée 4 octobre 2022

Lecture de la délibération modificative n° 3 est donnée telle que :

SECTION D'INVESTISSEMENT-DEPENSES

Opérations actives INVESTISSEMENT	article	libellé article	BP2022	DM3
Opération 83 DECHETERIES TRAVAUX COURANTS	2135	Installations générales aménagements	150 000	- 100 000,00
Opération 83 DECHETERIES TRAVAUX COURANTS	2313	Construction	150 000	- 65 000,00
Opération 28 GAEL ISDND ISDI STEP	2313	Construction	1 100 000	200 000,00
Opération ONA OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	020	dépenses imprévues	35 000	- 35 000,00
TOTAL				-

Le Bureau a émis un avis favorable à cette DM

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve la délibération modificative n° 3/2022 susvisée,
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 15 novembre 2022

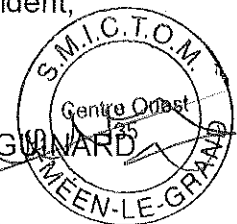
Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	71
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,

Hubert GUINARD



Délibération du Comité Syndical du mardi 15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre à 10h30, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 7 novembre s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. DUCLOS, M. MAILLARD, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
2. Ont donné Pouvoir: M. BOUDET à Mme GUILLEMOT, M. CHEVALIER à M. DUCLOS,
3. Excusés: M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, M. PICHOT, Mme GENISSEL,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme AUBIN, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. BARAZER à Mme GLAIS, M. PIEL à M. LERAY, M. RAOULT à M. PRIOUL,
3. Excusés: M. BEAUGÉ, M. ETHORÉ, M. LESAGE, M. OUISSE, M. THOMAS, Mme GUERIN, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BASTARDIE, M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DELYS, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GAUTIER, M. GORRE, M. GUINARD, M. HERVIOU, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. MEANCE, M. PIEDERRIERE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. VITRE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
3. Excusés: M. DELORME, M. ESNULT, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GUERRO, M. ROLLAND, M. TRUTIN, M. VERNEY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. MONNERAIS, M. RONSIN, Mme AUBAULT, Mme BERRÉE, Mme LEPORCHER, Mme MARIE,
2. Ont donné Pouvoir: M. COLLET à Mme BERRÉE, M. JOUAN à M. RONSIN, M. LANGLAIS à M. LE BORGNE, Mme BONDON à Mme MARIE, Mme HAMONO à M. DELACROIX, Mme VIVIEN à M. BLOUET,
3. Excusés: Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme LE MÉE, Mme PORTIER, Mme RIDARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. CHAUMORCEL, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LEMAZURIER, M. LIMOUX, M. MALEY, M. ROUAULT, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. LERAY

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 12h00

Objet : assemblée générale de la FNCC

Le Smictom Centre Ouest est adhérent à la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC). Cette association a pour objectif de regrouper les collectivités utilisant la technique du « tri compostage » pour traiter leur déchets (45 installations – 10 millions d'habitants concernés).

L'assemblée générale de la FNCC se tiendra le 16 ET 17 NOVEMBRE 2022 au SMITTRED à Ploemeur Bodou (22).

Le comité syndical est appelé à donner un Mandat spécial à M. GUINARD et M. LOHAT pour se rendre à ce Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- autorise M. GUINARD et M. LOHAT accompagné de M. ZILLIOX, directeur du syndicat, à se rendre à cette assemblée générale et à la visite de l'unité de traitement. Leurs frais de déplacement (km véhicules, parking, restauration et nuits d'hôtel,) leurs seront remboursés sur présentation des justificatifs des frais réellement engagés lors dudit déplacement.

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

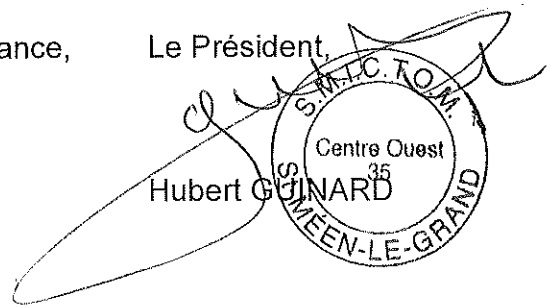
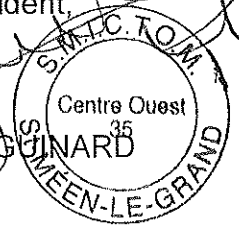
Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 15 novembre 2022

Nombre de délégués en exercice:	137
Nombre de délégués présents:	71
Nombre de pouvoirs:	13
Nombre de voix pour:	84
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance,



Le Président,



Hubert GUINARD